

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES RELATIFS
AU PORTAIL RESSOURCES HUMAINES DU
SIRH MINISTERIEL**

ACCÈS AU PORTAIL

Lien : <https://portail.harmonie.intranet.justice.gouv.fr/irj/portal/>

CONNEXION AU DOSSIER PERSONNEL

Un identifiant de connexion et un mot de passe sont nécessaires. Chaque agent a été destinataire d'un courrier personnel lui indiquant ces informations.

Lors de la première connexion l'identifiant correspond au matricule et le mot de passe à la date de naissance de l'agent sous le format jj.mm.aaaa.

Le mot de passe peut être modifié et une procédure en ligne existe sur la page d'accueil du portail en cas de perte du mot de passe.

PROCÉDURE DE SAISIE DES VŒUX

Les vœux sont à saisir sur la **CAP 1922**.

Un mode opératoire expliquant les différentes étapes de la saisie des vœux est disponible sur l'intranet du secrétariat général.

Lien :

http://intranet.justice.gouv.fr/site/sirh/art_pix/Fiche_Pratique_Nouvelle_demande_mutation_portail_agent_v0.6.pdf

Ce lien est également disponible sur l'intranet des directions gestionnaires.

Attention : à l'issue de la procédure, la fiche de vœux format papier accompagnée des pièces justificatives sera transmise au supérieur hiérarchique.

PÉRIODE DE SAISIE DES VŒUX

La période de saisie des vœux est fixée du **28 février 2025 au 31 mars 2025 (23h59)**.

MODIFICATION / ANNULATION DES VŒUX

Jusqu'au **31 mars 2025 (23h59)**, la modification des vœux est possible. L'agent doit se reconnecter et suivre le mode opératoire prévu à cet effet.

Du **28 février 2025 au 31 mars 2025 (23h59)**, l'annulation partielle ou totale est possible. L'agent doit se connecter et suivre le mode opératoire prévu à cet effet.

Passé cette date, aucune modification et/ou annulation n'est possible.

Lien :

http://intranet.justice.gouv.fr/site/sirh/art_pix/Fiche_Pratique_Modifier_demande_mutation_portail_agent_v0.4.pdf

Attention : toute modification ou annulation devra faire l'objet d'une transmission papier (fiche de vœux modifiée ou formulaire d'annulation) au supérieur hiérarchique.